

LE LIVRE DE FAMILLE

§ 1

Son utilité

Ils sont rares ceux qui possèdent une biographie d'ancêtres datant de 270 ans (1656-1926), et une série d'aïeux couvrant presque toute cette période. Les membres de la famille Lauzon ont l'un et l'autre avantage.

Me sera-t-il permis maintenant de leur proposer la tenue d'un LIVRE DE FAMILLE, appelé en France LIVRE DE RAISON, tant il y a de raisons de le tenir !

Tout passe. Le temps emporte tout, mais "*scripta manent*, les écrits restent".

Je ne m'attarderai pas à démontrer l'utile et l'agréable qui découlent des notes prises sur la famille d'abord, puis sur ce qui l'intéresse. Mieux se connaître les uns les autres ; inscrire des faits importants, édifiants, qui nous portent à réfléchir dans le présent, et encore plus dans l'avenir, quelle jouissance nous procurera plus tard la lecture de ces memorandum ! La pensée que l'avenir a les yeux sur nous n'aura-t-elle pas été une heureuse invitation à bien faire ?

Nous aurons donc notre Livre de famille. Nous le tiendrons avec fidélité, respect, j'oserai dire avec vénération.